



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le treize janvier deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme Marie-José TOULLEC, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ
Mme Christelle COUTHOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL20.01.2023-004 : Charte graphique du Tangram

Un travail a été engagé sur l'identité visuelle de ce nouveau lieu culturel afin de lui créer une identité conforme à ses usages.

Pour définir cette identité, nous avons collaboré avec Félix Compère, designer graphique.

Trois valeurs fondatrices ont été retenues : la convivialité, l'innovation et l'accessibilité pour tous.

A l'issue du travail engagé en novembre 2021, la proposition de l'identité visuelle est la suivante pour une signalétique extérieure et intérieure.

Signalétique extérieure

TANGRAM
Ar seizh tamm

Mur de façade de l'entrée



Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID : 029-212900047-20230120-DEL20012023_004-DE

Horaires – Portes coulissantes



Frise de personnages accompagnant la dynamique de l'arrondi du bâtiment



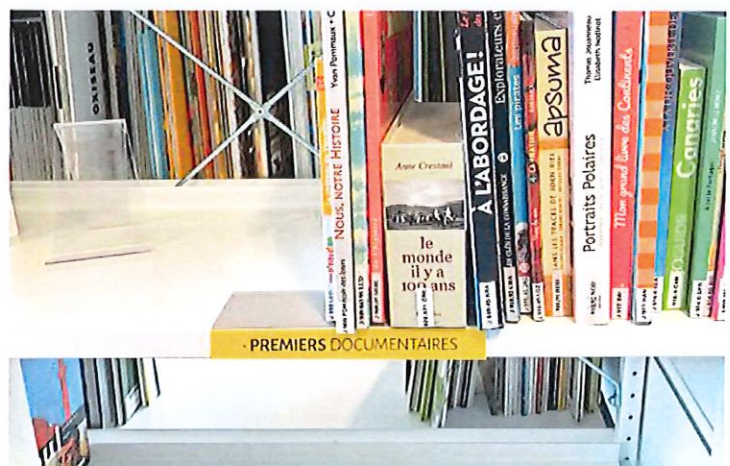
Signalétique intérieure

Ilots - Réutilisation des serre-livres en métal

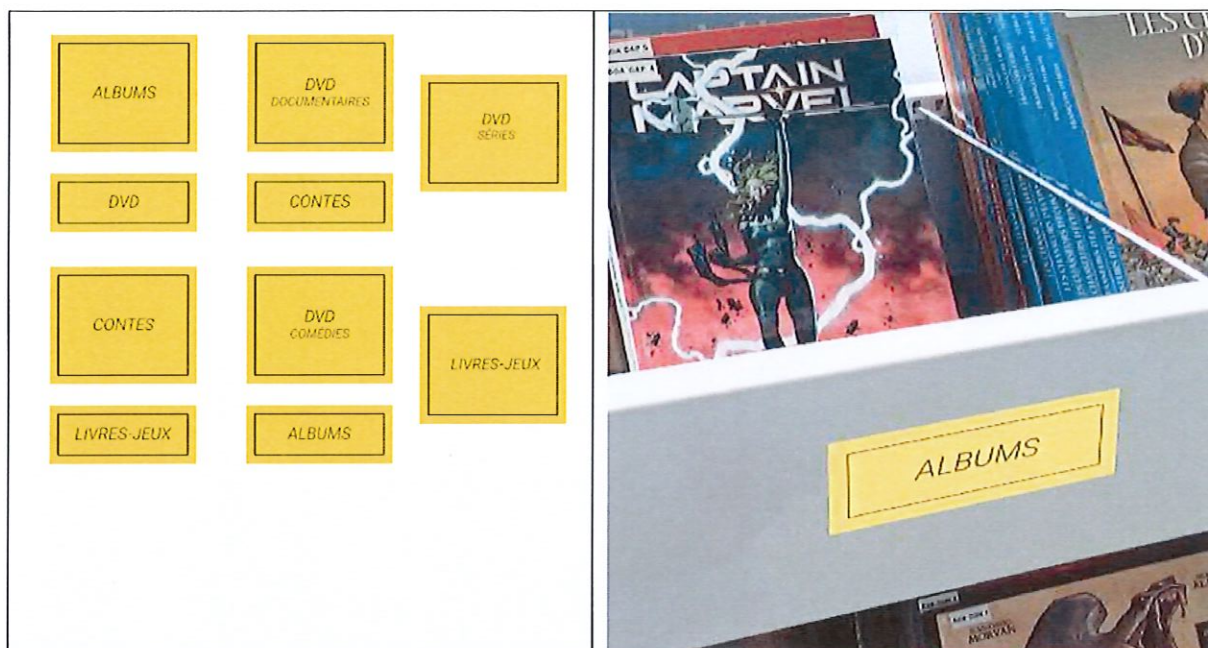


Etagères

- PREMIÈRES LECTURES
- ROMANS DYS
- ROMANS JEUNESSE
- ROMANS FRANÇAIS/ANGLAIS
- PREMIERS DOCUMENTAIRES
- ALBUM CD
- LIVRES JEUNESSE EN BRETON
- LIVRES LUS



Bacs



Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte la charte graphique du Tangram.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top and 'NISTERE' at the bottom, with a central emblem.

Christophe LE ROUX